Tu te dois d’écouter et d’obéir, dans la difficulté comme dans l’aisance, dans ce qui te plaît comme dans ce qui te déplaît, et même si tu bénéficies de privilèges.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Tu te dois d’écouter et d’obéir, dans la difficulté comme dans l’aisance, dans ce qui te plaît comme dans ce qui te déplaît, et même si tu bénéficies de privilèges. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ce hadith nous enseigne que le musulman a pour obligation d’écouter les dirigeants et de leur obéir, et ce, en toute situation, à moins qu’on ne lui ordonne de commettre un péché ou de faire ce dont il n’est pas capable. Même dans les cas où l’individu doit supporter une grande difficulté ou se voir priver de ses droits, ce principe reste vrai, car l’intérêt général passe avant l’intérêt individuel.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/6368

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee